le pavillon
de l’architecture

Maison de l’Architecture en Nouvelle-Aquitaine



POURQUOI ADHÉRER AU PAVILLON DE L’ARCHITECTURE ?

Le Pavillon de l'architecture est un acteur engagé dans la médiation et la transmission de l’architecture et du cadre de vie. L'association organise des conférences, des visites et des débats ouverts à tous : professionnels du cadre de vie, étudiants, curieux d’architecture ou citoyens intéressés par le paysage, l’urbanisme et les enjeux de société.

Le Pavillon de l'architecture est une association de loi 1901, sans but lucratif, membre du Réseau des Maisons de l’Architecture (RMA), regroupant 33 maisons sur le territoire national.

Adhérer au Pavillon c’est :

+ Participer gratuitement et de façon prioritaire à tous les évènements organisés par le Pavillon (visites, expositions, conférences...) tout au long de l’année et bénéficier de tarifs préférentiels lors des voyages

+ Profiter du réseau et rencontrer des professionnels et des acteurs de l'architecture et du cadre de vie

+ Bénéficier d’une voix lors de l’Assemblée Générale annuelle pour vous exprimer

Votre adhésion apporte un soutien moral et financier essentiel au développement de nos actions.
Elle est indispensable pour la pérennité de notre association.

Pavillon de l’architecture
Léa Maris - chargée de missions
06.16.99.32.23 - contact@pavillondelarchitecture.com
www.pavillondelarchitecture.com

bulletin d’adhésion
année 2027

INFORMATIONS DE L’ADHÉRENT·E

Adhésion à titre □ Particulier □ Structure professionnelle □ Institution

Nom :

Prénom :

Profession :

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

CHOIX DE LA FORMULE D’ADHÉSION

□ Étudiant ou demandeur d’emploi : 10€

□ Particulier, salarié ou jeune inscrit à l’Ordre : 35€

□ Structure professionnelle* de 1 à 2 personnes : 80€

□ Structure professionnelle* de 3 à 5 personnes : 280€

□ Structure professionnelle* de 6 à 9 personnes : 380€

□ Structure professionnelle* de 10 personnes et plus : 480€

□ Institutions (société d’économie mixte, collectivité, office HLM..) : 700€

**Structure professionnelle* : agence d’architecture ou de paysage, BET...

L'adhésion au titre d'une structure ou d’une institution ouvre l'adhésion à chacun de ses membres.

RÈGLEMENT DE VOTRE COTISATION 2027

□ Sur le site Hello Asso en flashant ce QR code :

□ Par chèque à l’ordre du Pavillon de l’architecture

□ Par virement bancaire - FR76 1090 7004 4300 0402 5566 449

le pavillon de l’architecture
maison de l’architecture en Nouvelle-Aquitaine

3 place de la monnaie
64000 Pau

contact@pavillondelarchitecture.com
www.pavillondelarchitecture.com